



ville de
Pantin

Les 
SHEDS

LE PRIX SHEDS DE L'ART CONTEMPORAIN

APPEL À CANDIDATURE
DATE LIMITE : 26 FÉVRIER 2023

2023

Le *Prix Sheds de l'art contemporain* est l'occasion, pour sept artistes pantinois.es sélectionné.e.s sur dossier, de présenter leur travail dans le cadre d'une exposition aux Sheds - Centre d'art contemporain du 20 avril au 3 juin 2023.

Suite au vote des habitant.e.s, une dotation de 2500 € récompensera un.e lauréat.e, qui verra son œuvre intégrer le Fonds municipal d'art contemporain de la ville.

Date limite de candidature 26 février à 13h59.
Votre dossier de candidature est à adresser à :
sheds@ville-pantin.fr



©Ville de Pantin

Vue de l'exposition *En découdre, petites mains, midinettes & mascarades* 1^{er} oct > 19 nov 2022 aux Sheds - Centre d'art contemporain



ARTICLE 1

Présentation du Prix

Le Fonds municipal d'art contemporain de la ville de Pantin et Les Sheds, centre d'art contemporain municipal, sont heureux d'organiser le premier *Prix Sheds de l'Art contemporain* destiné à soutenir le travail d'artistes contemporain·e·s ayant un lien avec le territoire.

Soucieuse de construire des nouvelles attaches entre artistes et Pantinois.es et de renforcer les opportunités de découvertes culturelles et pédagogiques auprès de tous·tes, la ville souhaite valoriser le travail des acteur.rice.s du tissu artistique Pantinois. Sept finalistes seront ainsi sélectionné·e·s par un jury composé de professionnel·le·s du monde de l'art et de la culture et présenté·e·s à l'occasion d'une exposition aux Sheds du 20 avril au 3 juin 2023. À l'issue de l'exposition, les Pantinois.es désigneront un·e lauréat·e qui verra son œuvre candidate entrer dans la collection du Fonds municipal d'art contemporain de la ville de Pantin.

Parce que Les Sheds s'attachent à promouvoir la création artistique et à initier un cadre de discussion par des actions de médiations participatives, ce *Prix* prend la position d'inaugurer une politique d'acquisition inédite pour la Ville : faire participer les Pantinois.es et les visiteurs·ses dans la sélection finale. Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large, celle de l'artothèque, qui donne la possibilité à des Pantinois.es et travailleur·euse·s de Pantin d'emprunter une œuvre de la collection gratuitement pour une durée de six mois.

ARTICLE 2

Présentation de la collection municipale de Pantin

Depuis 1991, la ville de Pantin fait chaque année l'acquisition d'œuvres contemporaines auprès d'artistes vivant ou travaillant à Pantin. Ces achats ont lieu lors d'expositions et au cours de visites d'ateliers. Les échanges avec les artistes favorisent aussi quelques dons. Aujourd'hui, ce fonds contemporain est riche de 360 œuvres. La collection, par sa composition, a une valeur patrimoniale et s'inscrit profondément dans le territoire pantinois. Les œuvres constituent ainsi la mémoire du tissu artistique local.

En 2020, l'artothèque itinérante de Pantin voit le jour. Constituée d'une sélection d'environ 90 œuvres, elle soutient les artistes de la ville en faisant rayonner leur travail sur le territoire, auprès d'un public large et varié. Les œuvres de l'artothèque sont empruntées gratuitement par les personnes habitant et travaillant à Pantin lors de soirées-prêt. Festives et ponctuées par des expositions et performances, celles-ci se tiennent tous les six mois dans un lieu emblématique de la ville afin d'aller au plus près des habitant.e.s et de toucher tous les quartiers. Décloisonner le milieu de l'art et créer du lien social à travers les œuvres sont les objectifs de ce projet qui rencontre l'enthousiasme des habitant.e.s, avec environ la moitié des œuvres prêtées à chaque édition.

ARTICLE 3

Présentation des Sheds, centre d'art contemporain



Inaugurés en 2022 à Pantin, Les Sheds sont un centre d'art contemporain municipal, à la fois lieu d'exposition et de résidence. Ils s'attachent à soutenir la création artistique contemporaine et souhaitent devenir un espace privilégié de rencontre entre des artistes, des œuvres et des publics intergénérationnels par la mise en place d'un programme d'actions de médiation résolument participatives. Trois expositions par an et des résidences ponctuent la programmation du centre d'art situé au cœur du parc Diderot, au sein du quartier le plus vivant de Pantin, les Quatre-Chemins.

Installé sur le site de l'ancienne filature Cartier-Bresson, le bâtiment des Sheds a vu le jour en 1859 à l'initiative de la famille du célèbre photographe qui a implanté ses ateliers sur plus de 14 000 m² dans l'ouest de Pantin.

Encouragée par les Pantinois-es, et toujours soucieuse de préserver le passé industriel de la ville, la municipalité s'est engagée dans un projet de réhabilitation de ce site historique dont les activités ont cessé dans les années 1960.

Cinq des sept sheds sont réhabilités en plein cœur du quartier des Quatre-Chemins afin de créer un dynamisme dans ce quartier clé de la ville. Le centre d'art se compose d'un espace d'exposition de 150 m² et de deux espaces dédiés aux résidences et à la médiation.

Porteurs de cet héritage patrimonial pantinois et installés dans le parc Diderot, Les Sheds se pensent comme un espace en mouvement tourné vers les habitant.e.s. Mitoyens à La petite filature, lieu d'accueil dédié à la petite enfance et à la parentalité, Les Sheds s'engagent également dans une programmation d'ateliers artistiques destinés aux enfants et à leurs familles.

ARTICLE 4

Conditions de participation et d'éligibilité

Le *Prix* est ouvert à tous·tes les artistes, sans condition d'âge, de nationalité ou de diplôme, qui justifient d'une pratique artistique professionnelle et d'un lien avéré avec la ville de Pantin.

Si ce lien se veut large, il est vivement conseillé aux candidat·e·s de l'expliciter de manière précise dans la note d'intention.

À titre d'exemple, ce lien peut être une attache familiale, professionnelle ou encore un projet artistique déjà réalisé sur le territoire. La candidature se justifie également si le travail proposé pour le *Prix* traite spécifiquement de ce territoire.

Le *Prix* est ouvert à toutes les formes d'arts visuels (peinture, photographie, vidéo, dessin, sculpture, installation, pièce sonore...). Les artistes peuvent proposer une œuvre déjà produite ou en cours de réalisation. Toutefois, une attention particulière devra être accordée au respect du calendrier et le·la candidat·e doit assurer la disponibilité de l'œuvre proposée.

Le *Prix* n'impose aucun format. La candidature ne donne lieu à aucun frais de participation.

Le·la candidat·e propose une œuvre qui sera destinée à être acquise par le FMAC-Pantin et, par conséquent, donne son accord pour qu'elle soit empruntée par des habitant·e·s de Pantin si celle-ci est retenue pour faire partie de l'artothèque.

Les finalistes seront jugé·e·s sur une seule œuvre pour le *Prix*. Cependant, dans le cadre de l'exposition, ils/elles seront invité·e·s à proposer d'autres œuvres si cela leur permet de créer un ensemble cohérent qui puisse mieux rendre compte de leur démarche artistique. En reviendra aux commissaires d'exposition de veiller à l'équilibre des propositions au moment de la conception de l'exposition collective.

Enfin, dans la droite lignée de l'identité des Sheds, le *Prix* se définit comme intergénérationnel et inclusif et s'engage ainsi à observer un principe de parité.

Une vigilance sera particulièrement portée sur ces points lors de la sélection.

Le·la candidat·e peut, si il/elle le souhaite, préciser le pronom par lequel il/elle souhaite être désigné·e.

La candidature peut être individuelle ou collective.





ARTICLE 5

La Thématique

Chaque année, une thématique est définie.

Pour cette première édition, le *Prix Sheds de l'Art contemporain* invite les artistes à se saisir du thème "choisir". En partant de ce verbe d'action, le *Prix* encourage à réfléchir sur ce qui peut nous définir comme acteur·rice de notre monde. Faire un choix c'est, en un sens, décider de la voie que nous prenons dans le présent, c'est repenser le passé et s'interroger sur le futur. Ne dit-on pas que le choix des mots n'est jamais anodin et que celui des images et des objets peut avoir des conséquences ?

À la passivité, la résignation ou même l'oubli, le terme "choisir" préfère la prise de position, qu'elle soit individuelle ou collective, qu'elle se fasse dans le fond ou dans la forme, et interroge ce que nous choisissons et pourquoi nous le faisons. Or, les expressions artistiques contemporaines sont un moyen privilégié de prendre place, de voir ou de représenter autrement. Pas de méprise pour autant, ces actions vont rarement de pair avec la facilité, ce serait même plutôt le contraire. Libre aux artistes donc de partager un projet où se joue, à leur sens, une question de choix. Celui par exemple des choix esthétiques, celui de revenir sur des représentations politiques ou sociales, sur une expérience personnelle, une histoire familiale, des douleurs ou sur rien de tout cela.

Ce thème se veut volontairement ouvert à des propositions artistiques diverses qui, d'une manière ou d'une autre, prennent acte d'un des enjeux de notre société.

ARTICLE 6

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature devra être transmis en un PDF unique de 15 pages maximum (10 Mo maximum) à l'adresse mail suivante : sheds@ville-pantin.fr. Son appellation devra s'articuler de la manière suivante : nom_prenom_PRIXSHEDS



Il devra contenir :

- Une note d'intention qui explicite le lien du·de la candidat·e avec le territoire de Pantin (1500 signes espaces compris maximum)
- Un CV et/ou une biographie dont le format est libre. Merci de veiller à ne pas dépasser les trois pages de présentation
- Un portfolio qui se compose des projets passés et/ou des recherches en cours que le·la candidat·e souhaite partager avec le jury
- Une présentation de l'œuvre proposée pour le *Prix Sheds de l'Art contemporain* - esquisse ou œuvre existante (1 page)
- Le formulaire d'inscription et l'attestation sur l'honneur dûment remplis

= Un accusé de réception sera envoyé à chaque candidature dès la réception du dossier. Si le·la candidat·e ne le reçoit pas, il/elle doit impérativement se mettre en contact avec Les Sheds via l'adresse mail sheds@ville-pantin.fr avant la date limite du dépôt des candidatures.

ARTICLE 7

Les conditions de monstration des sept lauréat.e.s

L'exposition collective aura lieu du 20 avril au 3 juin 2023 aux Sheds situés au 45 rue Gabrielle-Josserand à Pantin. Elle sera organisée par le duo de commissaires d'expositions Sarah Nasla et Margot Rouas.

Les artistes seront rémunéré·e·s 300 euros chacun.e. Aucun budget supplémentaire ne pourra être accordé pour les frais de production si le·la candidat·e propose une œuvre qui n'est pas encore produite. La ville de Pantin met à disposition son service de transport pour les cheminements allers-retours des œuvres stockées à proximité de la ville. La ville prend en charge l'assurance des œuvres pour le transport et toute la durée de l'exposition.

Un budget supplémentaire sera alloué si des actions de médiation sont menées par les artistes auprès des publics pantinois.

La Nuit Blanche 2023, qui aura lieu le 3 juin 2023, ponctuera l'exposition et donnera lieu à une programmation et un budget spécifiques. Le·la lauréat·e sera annoncé·e lors de cet évènement, en présence de monsieur le Maire et des instances de la Ville. La présence des artistes sélectionné.e.s sera indispensable à cette occasion.

ARTICLE 8

La sélection des œuvres et la dotation

Les sept finalistes du *Prix* seront sélectionné.e.s par un jury composé de professionnel.le.s du monde de l'art et de la culture ainsi que de l'écosystème pantinois. L'équipe des Sheds s'engage à faire un retour à chaque candidat.e sur les raisons de sa (non) sélection.

Les finalistes seront exposé.e.s dans l'espace d'exposition d'environ 150 m² des Sheds et les Pantinois-es et les visiteurs-ses seront invité.e-s à venir les découvrir et à voter pour la sélection finale.

Le-la lauréat.e remportera une dotation de 2500 euros pour l'achat de son œuvre.

L'équipe organisatrice du *Prix* se laisse la liberté d'enrichir la dotation si d'autres partenariats venaient accompagner le-la lauréat.e.

ARTICLE 9

La communication



Les finalistes et le-la lauréat.e bénéficieront de la campagne de communication développée par la ville de Pantin.

Les Sheds ont également développé un partenariat avec la revue *Point Contemporain* et se laissent la liberté de développer d'autres collaborations avec des médias, en veillant à respecter l'intégrité des valeurs du *Prix* et des artistes impliqué.e.s.

ARTICLE 10

Le calendrier

Date limite de candidature : 26 février 2023 à 13h59

Annnonce des artistes sélectionnés : lundi 13 mars 2023

Dates de l'exposition : du 20 avril au 3 juin 2023 inclus

Annnonce du.de la lauréat.e : le 3 juin 2023 en présence du Maire de Pantin

Un calendrier détaillé sera transmis ultérieurement aux artistes sélectionné.e.s.

Document à compléter, dater et signer, puis à joindre au dossier de candidature avec l'ensemble des pièces demandées.

RENSEIGNEMENTS SUR LE-LA CANDIDAT·E

Prénom :

Nom :

Date de naissance : / / À

Adresse :

Code postal Ville :

Pays :

Téléphone

Courriel

Site internet/Compte instagram

Organisme d'affiliation professionnel (ex. Maison des artistes, AGESEA, autres)

N° de Siret

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné-e

atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus mentionnées.

Fait à....., le / / Signature du candidat-e